

AR Prefecture

063-256301375-20240313-DBS20240303-DE
Reçu le 02/04/2024
Publié le 02/04/2024

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

2, Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DBS20240303

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 mars à 18h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 27/02/2024.

PRESENTS : MM. SOUCHAL – VENEULT – CAZEAU – GIDEL – DUMAS – GUILLOT – BONNET – ROUGHEOL – PERRIN – MMES VIALETTE-GIRAUD –LELONG.

Nombre de membres : en exercice : 14
Présents : 11
Votants : 11

Objet : Charte graphique du programme LEADER Puy-de-Dôme : choix du prestataire

Le Président informe les membres du bureau qu'une consultation a été lancée afin de retenir un prestataire qui sera chargé de réaliser la charte graphique du programme LEADER Puy-de-Dôme 2023-2027. Il s'agit de créer les visuels et contenus qui seront ensuite utilisés dans les outils d'information, tels que le site internet en cours de construction ou tous autres documents.

Cette mission est prévue dans l'avenant 2024 à la convention d'entente GAL Puy-de-Dôme, et fera l'objet d'un financement LEADER et d'une participation des 5 autres partenaires membres de l'entente.

La date limite de réponse à cette consultation était le 8 mars 2024.

Trois candidats potentiels ont été consulté : I Combrailles à Pionsat, Qui Plus Est à Clermont- Ferrand et Magma Créa à Clermont- Ferrand.

Deux offres ont été reçues :

- I Combrailles pour un montant de 4 320 € TTC
- Qui Plus Est pour un montant de 4 992 € TTC

AR Prefecture

063-256301375-20240313-DBS20240303-DE
Reçu le 02/04/2024
Publié le 02/04/2024

Le cahier des charges définit les modalités de notation de la manière suivante :

La qualité de l'offre (50 % de la notation finale)

- Compréhension de la mission et des enjeux
- Adéquation des propositions avec le cahier des charges

Les compétences et moyens mis en œuvre (30 % de la notation finale)

- Références similaires
- Moyens techniques
- Respect du calendrier proposé

Le prix (20 % de la notation finale)

- Coût global
- Coût horaire

Au vu de la grille d'analyse et de notation présentée en séance, l'offre déposée par I Combrailles obtient une note de 20,4 sur 28 et celle de Qui Plus est une note de 23,4 sur 28.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le bureau syndical,

DECIDE de retenir l'offre de QUI PLUS EST, pour un montant de 4 992 € TTC

DIT : que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024 au compte 611.

CHARGE : le Président de signer tout document relative à cette prestation.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

Le Président,


Boris SOUCHAL

